



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Mercredi 20 février 2013 à 20 h 30

Le vingt février deux mille treize, six membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M^{me} Suzanne Bouychou et M. René Strémon.

Etaient absents : M^{mes} Colette Allier, Florence Gallois, M. Romain Philippe, M^{mes} Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, Sylvie Chardon, MM. Maurice Monge et Christophe Chéron.

Pouvoir : M^{me} Allier à M. Lefèvre et M^{me} Gallois à M. Amant.

Le quorum n'étant pas atteint, la séance ne peut avoir lieu et est reportée ultérieurement.

La séance est levée à 20 h 50.

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 08 mars 2013 à 20 h 30

Le huit mars deux mille treize, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M^{mes} Florence Gallois, Suzanne Bouychou, MM. René Strémon et Maurice Monge.

Etaient absents : M^{mes} Colette Allier, Sylvie Chardon, M. Romain Philippe, M^{mes} Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy et M. Christophe Chéron.

Pouvoir : M^{me} Allier à M. Lefèvre

Monsieur Christophe AMANT est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

N'ayant pas obtenu le quorum lors de la séance du 20 février 2013, le conseil municipal, conformément à la Loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres présents.

I / Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE)

Le Conseil Municipal **délibère et vote pour engager** une personne en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi « CAE » d'une durée de 6 mois, à raison de 24 heures par semaine, du 18 mars 2013 au 17 septembre 2013.

La personne sera affectée à l'école maternelle et à la cantine municipale.

Elle sera rémunérée selon le SMIC en vigueur et la Commune percevra une aide de l'Etat à raison de 70 % de la rémunération brute par mois pour les 22 premières heures, 2 heures restant à charge de la Commune.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de signer le contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

9 conseillers sont « Pour »

II / Contrat d'Apprentissage pour la rentrée scolaire 2013/2014

Le Conseil Municipal **délibère et vote pour engager un(e) apprenti(e)** à l'école maternelle et à la cantine, à compter de la rentrée scolaire 2013/2014.

La personne engagée effectuera un temps d'emploi de 35 heures par semaine.

L'apprenti(e) sera rémunéré(e) en fonction du taux du SMIC en vigueur au moment de la signature du contrat et de son âge, sans charges sociales pour la Commune.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de signer le contrat d'apprentissage ainsi que toutes les pièces afférentes à ce contrat.

9 conseillers sont « Pour »

III / Demande de subventions :

- **modification de la décision du 09 novembre 2012,**
- **reconduction des programmes pour 2013.**

A / Clôture et Eclairage du 2^{ème} terrain de football

Le Conseil Municipal **délibère et vote pour modifier** la décision du 09 novembre 2012 relative aux demandes de subventions sollicitées en 2012 et reconduites pour 2013. En effet, la délibération étant générale, il nous a été demandé de distinguer les demandes.

En conséquence, le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière de la part du Département ainsi que sur la réserve parlementaire de Monsieur MANCEL, Député (aide qui a été accordée en 2012) pour **l'éclairage et clôture du terrain d'entraînement de football**

- Clôture par CLOTURE ENVIRONNEMENT pour un montant de 2 249,50 €HT
- Electricité par ELEC LEBLANC pour un montant de 2 848,70 €HT

Plan de financement souhaité :

- | | |
|--|--------------|
| - Département | : 1 200 € |
| - Réserve parlementaire de M. MANCEL (Député) accordée en 2012 | : 1 454 € |
| - Commune | : 2 444,20 € |

9 conseillers sont « Pour »

B / Création de trottoirs rue Marinnet

Le Conseil Municipal **délibère et vote pour modifier** la décision du 09 novembre 2012 relative aux demandes de subventions sollicitées en 2012 et reconduites pour 2013. En effet, la délibération étant générale, il nous a été demandé de distinguer les demandes.

En conséquence, le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière de la part du Département ainsi que sur la réserve parlementaire de Madame CAYEUX, Sénateur, (aide qui a été accordée en 2012) pour la **création de trottoirs rue Marinnet**

- RAMERY pour un montant de 9 817,50 €HT

Plan de financement souhaité :

- | | |
|---|--------------|
| - Département | : 3 500 € |
| - Réserve parlementaire de M ^{me} CAYEUX (Sénateur) accordée en 2012 | : 1 500 € |
| - Commune | : 4 817,50 € |

9 conseillers sont « Pour »

C / Création de trottoirs impasse Jean Menault

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** auprès de Monsieur MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat, d'un montant de 13 500 €, afin de participer au financement des **travaux de création de trottoirs Impasse Jean Menault**, selon le devis de l'entreprise EUROVIA s'élevant à un montant de 27 520,50 €HT.

Plan de financement :

- Réserve parlementaire de M. MARINI (Sénateur) : 13 500 €
- Commune : 14 020,50 €

9 conseillers sont « Pour »

D / Columbarium – espace cinéraire

Le **Conseil Municipal délibère pour reporter** cette décision étant donné que de nouveaux éléments sont attendus prochainement.

E / Création d'un puits

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** auprès de Monsieur MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat, d'un montant de 1 500 €, afin de participer au financement **de la confection d'un puits, rue des Puits**, selon les devis des entreprises FROMENT et ART METAL DU THEL pour un montant global de 3 704,19 €HT.

Plan de financement :

- Réserve parlementaire de M. MARINI (Sénateur) : 1 500 €
- Commune : 2 204,19 €

8 conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « Contre » - M. STREMON

La séance est levée 21 h 20

Le 12 mars 2013

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Informations diverses

Mise en place d'un accueil « Les Petits Patapons »

La Communauté de Communes du Vexin Thelle (CCVT) envisage de mettre en place, dès Septembre 2013, un accueil pour les jeunes enfants appelé « Les Petits Patapons » et réservé aux enfants de 6 mois à 6 ans. Ce service est payant selon les barèmes de la CAF. Une lettre avec coupon réponse vous a été distribuée début février.

Cet **accueil pourrait se mettre en place à Jouy-sous-Thelle, chaque Mardi matin de 9h à 12h**, à condition de répondre de façon massive à cette enquête.

Si vous êtes intéressés par ce lieu, nous vous remercions de bien vouloir remplir le coupon réponse (que vous avez reçu et que vous pouvez retrouver sur le site Internet de la Commune www.jouysousthelle.fr) et le retourner dans votre mairie ou au Service Petite Enfance à la Communauté de Communes du Vexin Thelle, Espace Vexin-Thelle, rue Bertinot Juel 60240 Chaumont-en-Vexin **avant le 30 Avril 2013**. Pour tous renseignements, veuillez contacter le service PMI de la CCVT au 03.44.49.15.15.

Inscriptions sur la liste de recensement militaire

Les jeunes gens nés en 1996 doivent se faire inscrire en mairie sur la liste de recensement militaire dès leurs 16 ans.

Inscription durant les permanences munie du livret de famille.

Inscription obligatoire réclamée pour les divers concours, examens, conduite accompagnée ...

Commerce ambulat : poissonnerie

Monsieur Emmanuel PETIT, Poissonnier itinérant, vous propose ses « **Délices de la Mer** » tous les jeudis, sur le parking de la Mairie, de 15h00 à 16h00.

Son « port d'attache personnel » est situé à NEUFCHÂTEL-EN BRAY, mais il se rend chaque matin dans les ports de **DIEPPE**, de **FECAMP** et du **TREPORT** pour s'approvisionner des produits qu'il vous proposera et qu'il prépare à l'intention de ses Clients « du Pêcheur au Consommateur ».

Pour les personnes à mobilité réduite (âgées, handicapées, ...) il propose de se déplacer à leur domicile !

Vous pouvez le joindre par téléphone pour tout renseignement et pour passer vos commandes en l'appelant au **06.62.92.35.99**.

Utilisation des engins à moteur

Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires ci-dessous rappelés :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc..... uniquement durant ces plages horaires.

Recrutement auprès du CPI

Le Corps des Sapeurs Pompiers de Jouy sous Thelle recrute des sapeurs volontaires, dynamiques et motivés. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à la Mairie ou auprès du Chef de Corps, Monsieur Dominique LEFEVRE (présent le 1^{er} dimanche du mois lors des manœuvres) au CPI rue Marinet.

L'Amiante

La **Collecte de l'Amiante lié** sera faite sur la déchetterie de LIANCOURT-SAIN T-PIERRE :

- Samedi 6 avril 2013

- Samedi 7 septembre 2013

Durant ces journées, le Point Propre de PORCHEUX / LA HOUSOYE sera fermé.

Les Encombrants

La **Collecte des encombrants aura lieu dans la Commune** les jeudis 18 avril 2013 et 17 octobre 2013. Pensez à sortir vos déchets le mercredi soir, rangés proprement sur le trottoir. Les objets non collectés devront être rapidement retirés de l'espace public.